

CONSEIL MUNICIPAL

20 Juin 2019

Le **vingt Juin deux mil dix-neuf**, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de VALLAN s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation et sous la présidence de Bernard RIANT, Maire.

Présents : Bernard RIANT, Maire

Joël NAIN, Véronique PIERRON, adjoints

Nadine DURAND, Thierry GUENARD, Dany MOINE, Martine CHEVALLIER, Frédéric MAGNIER, Jean Michel GUYOT

Absents excusés: Richard GAUTIER (pouvoir à Véronique PIERRON), Maryline RENAUDIN (pouvoir à Joël NAIN), Mathieu DEBAIN (pouvoir à Bernard RIANT), Maurice POULIN (pouvoir à Jean Michel GUYOT)

Absents : /

Secrétaire de Séance : Véronique PIERRON

Conseillers en exercice : 13

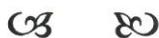
Présents : 9

Votants : 13

Modification de l'ordre du jour :

- Décision modificative, budget assainissement.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés



1 - ADOPTION DES COMPTES RENDUS du 29 mai 2019

Le compte rendu du conseil municipal du 29 mai 2019 est adopté à l'unanimité des présents et représentés

2 - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Maison et terrain, situés 16 Rue des Tournants, cadastrés AB 29, 789 et 28.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents et représentés

- De ne pas utiliser le droit de préemption urbain

3 - COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission Enfance

Rapporteur : Véronique PIERRON

1. Tarif accueil périscolaire pause méridienne à compter du 1^{er} septembre 2019

A la demande de la CAF, la tarification de l'accueil périscolaire du midi se fera dorénavant en fonction du quotient familial. Le paiement de ce service est jumelé avec le repas et s'effectue par la délivrance de tickets.

Les tarifs seront les suivants :

Quotient familial	Prix du repas + périscolaire	Prix total	Couleur du ticket
T1 (<700)	3.39 + 0.50	3.89	Rose
T2 (701 à 1100)	3.39 + 0.60	3.99	Vert
T3 (1101 à 1300)	3.39 + 0.70	4.09	Bleu
T4 (1301 à 1600)	3.39 + 0.80	4.19	Blanc
T5 (1601 et +)	3.39 + 0.90	4.29	Violet

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition à l'unanimité des présents et représentés.

2. Contrat accroissement activité - accueil extrascolaire été 2019

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Le Maire rappelle à l'assemblée que :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison de l'accueil extrascolaire durant la période estivale et pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, il y a lieu, de créer un emploi non permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, conformément à l'article 3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Après avoir entendu Le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents et représentés

- De créer un emploi non permanent de renforcement de l'accueil extrascolaire durant la période estivale, relevant de la catégorie C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.
- Que cet emploi non permanent est créé pour la période allant du 8 juillet 2019 au 2 août 2019 inclus, à temps complet et à raison de **35 heures hebdomadaires**.
- Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade **d'adjoint d'animation (IB 348 - IM 326)**
- D'autoriser le Maire à signer le contrat de travail
- Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

3. Accueil de loisirs Juillet :

Une sortie est prévue à l'Aquarium de Paris. Les inscriptions sont en cours. Amélie, Directrice, Manon qui la seconde, des membres de la Commission Enfance et des parents d'élèves prendront en charge les enfants durant cette journée.

Véronique PIERRON fait le point des dépenses effectives et prévisionnelles de l'accueil de loisirs pour l'année 2019.

4. Conseil d'école du 20 Juin 2019 :

Bilan positif pour la kermesse des écoles : 1 913.16 euros

Les institutrices (Vallan et Gy l'Evêque) remercient les équipes municipales pour l'aide financière apportée pour la classe verte en Auvergne (CM1 - CM2) et pour le prêt de la salle pour la réalisation de la kermesse du 14 Juin.

Jean Luc BRETAGNE, Maire de Gy l'Evêque, remercie la municipalité pour l'accueil des élèves à la restauration scolaire durant le temps de réfection de la cantine de Gy l'Evêque.

Commission Environnement - Attractivité

Rapporteur : Joël NAIN

La Commission a consulté le mercredi 19 Juin les entreprises pour l'implantation du panneau informatif qui sera installé sur la place communale.

L'inscription à l'opération « Nettoyons la nature » a été faite. Cette opération aura lieu le vendredi 27 septembre 2019 à partir de 9 h 30 : rendez vous dans la cour de l'école.

VIVAMOUV - TAD (Transport A la Demande) :

Notre Commune dispose de 2 arrêts : rue de beau et rue de l'abreuvoir.

- 524 personnes ont utilisé ce service en 2018
- 468 personnes ont utilisé ce service en 2017 soit entre 3 et 4% des réservations sur l'ensemble de l'Auxerrois.

Commission Travaux

Rapporteur : Jean Michel GUYOT

- **Bornes à incendie**

4 poteaux à incendie ont été renouvelés ou créés

- Ancienne route (1 renouvellement, 1 création)
- Rue de l'abreuvoir (au carrefour de la rue des ballets)
- Rue des ballets

- Rénovation réseau Eau

Les travaux initiés par la Communauté d'Agglomération et réalisés par l'entreprise COLAS dureront jusqu'à mi-juillet. Dans la rue des ballets, toutes les conduites sont reprises ainsi que tous les branchements au fur et à mesure que les travaux avancent. Ces travaux occasionnent une gêne pour les riverains. Nous comptons sur leur compréhension.

Commission Voirie Assainissement

Rapporteur : Bernard RIANI

Commission Animation

Rapporteur : Richard GAUTIER

- Années 1940 : dernières mises au point avant le week end du 29 et 30 Juin 2019 où près de 200 intervenants sont prévus.
- 14 juillet : pêche à la truite si le niveau des eaux le permet et apéritif offert par la Commune
- Expo ARTAMIS : de nombreux visiteurs sont venus admirer les œuvres des licenciés.

Commission Accessibilité

Rapporteurs : Véronique PIERRON et Joël NAIN

- Le dossier prend du retard, les travaux ne pourront être effectués pendant les vacances de juillet - août.

COMMISSION Maison Citoyenne

Rapporteur : Véronique PIERRON

1. La finition du préau est toujours en attente : litige avec l'entreprise
2. Point aménagement de la place

COMMISSION CCAS

Rapporteur : Véronique PIERRON

1. Bon rentrée scolaire

La commission du CCAS propose de reconduire « le bon rentrée scolaire » d'une valeur de 40 € pour les élèves entrant :

- Au collège
- Au lycée
- En apprentissage

Cette aide sera versée :

- Pour l'achat de fournitures en rapport avec la scolarité, sur présentation d'un certificat de scolarité et d'une facture d'achat
- **OU** pour la prise en charge d'une licence sportive, sur présentation d'un justificatif d'adhésion et du certificat de scolarité.

Le versement de cette aide sera effectué par virement bancaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés valide cette proposition

L'information sera donnée aux familles concernées et un affichage sera fait pour pallier à d'éventuels oublis.

COMMISSION MUTUELLE COMMUNALE
Rapporteur : Maryline RENAUDIN

4 - BUDGET ASSAINISSEMENT - décision modificative n° 2

L'entreprise BIOS nous a adressé son décompte définitif pour l'actualisation du diagnostic assainissement.

Le Maire propose le virement de crédit suivant, pour pouvoir effectuer le paiement :

Imputation	Ouvert	Réduit
D Inv 21 2158		1 900,00
D Inv 20 203	1 900,00	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés

- Donne son accord pour la décision modificative 2 du budget assainissement.

5 - DECISIONS DU MAIRE

6 - COMMUNICATIONS

Le Maire donne l'information du transfert de compétence du stade nautique.

Prochaine réunion du Conseil : Jeudi 25 Juillet 2019 - 19 h 30

La séance est levée à 22 h 30

Fait et délibéré, le vingt juin deux mil dix-neuf.

Le Maire,
 Bernard Riant



Véronique PIERRON

Richard GAUTIER

Joël NAIN

Frédéric MAGNIER
absent

Maurice POULIN

Thierry GUÉNARD
absent

Nadine DURAND

Jean-Michel GUYOT

Mathieu DEBAIN
Absent

Martine CHEVALLIER

Maryline RENAUDIN
Absente excusée

Dany MOINE